



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester le 3 août 2026 :

Règlement numéro 301-2026 sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaires

Le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM , ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 61-A rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Signature

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 14 août 2026

Carl Brochu
Greffier-trésorier